



ACTIVITES TIR DU QUINZE-DEUX

Période du 05 au 11 mai 2025

Destinataires :

Prestataire AFIS de l'Aérodrome de Colmar-Houssen Fax : 03 89 20 22 99

Service de la circulation aérienne de l'Aérodrome de Colmar-Houssen Fax tour : 03 89 41 46 82

SIV Bâle Fax : 03 89 90 78 22

FRONHOLZ : horaires des tirs en heure locale

ZDT A – LF D 42 A : du sol à 2500 pieds

	Lundi 05	Mardi 06	Mercredi 07	Jeudi 08	Vendredi 09	Samedi 10
matin	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00	Néant	06h00-20h00	06h00-13h00
Après-midi						
NUIT	20h00-06h00	20h00-06h00	20h00-06h00	Néant	20h00-06h00	Néant

Tirs autorisés 24h/24 :

- Du 1er novembre au 31 mars : tous les jours sauf le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et les jours fériés.
- Du 1er avril au 30 juin : tous les jours sauf le jeudi, samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et les jours fériés.
- Du 1er juillet au 31 octobre : tous les jours sauf le samedi après-midi, le samedi soir, le dimanche et les jours fériés.

ZDT B – LF D 42 B : de 2500 à 3350 pieds

	Lundi 05	Mardi 06	Mercredi 07	Jeudi 08	Vendredi 09	Samedi 10
matin	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00	Néant	06h00-20h00	06h00-13h00
Après-midi						
NUIT	20h00-06h00	20h00-06h00	20h00-06h00	Néant	20h00-06h00	Néant

Activable dans les créneaux suivants :

De jour : de 8h00 à 11h15 et de 12h45 à 16h15

- Du 1er juillet au 31 octobre : mardi, mercredi et vendredi ;
- Du 1er novembre au 31 mars : lundi, mardi et mercredi ;
- Du 1er avril au 30 juin : mardi, mercredi et vendredi.

De nuit : (les jours où cela est praticable de JOUR)

- Du 15 octobre au 15 mars : de 19h00 à 00h00 ;
- Du 16 mars au 14 octobre : de 21h00 à 01h00.

HARDT-NORD : horaires des tirs en heure locale

	Lundi 05	Mardi 06	Mercredi 07	Jeudi 08
matin	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00	Néant
Après-midi				
nuit	20h00-06h00	20h00-06h00	20h00-06h00	Néant

Tirs autorisés 24h/24 :

- 4 jours autorisés de tirs hebdomadaires sauf jours fériés

LF D 253 : du sol à 2500 pieds et de 2500 à 3350 pieds

	Lundi 05	Mardi 06	Mercredi 07	Jeudi 08
matin	06h00-20h00	06h00-20h00	06h00-20h00	Néant
Après-midi				
nuit	20h00-06h00	20h00-06h00	20h00-06h00	Néant

Activable dans les créneaux suivants :

De jour : de 06h00 à 20h00

- **La zone dangereuse LF D253 sera activée tous les jours du lundi au jeudi de 06h00 à 20h00 sauf si l'ISL nous signale une période de non activité.**

COLMAR SUD : horaires des tirs en heure locale

Cela concerne GM 1/GM 2/ TE 3 / zone de tir réduit MO 81

	Lundi 05	Mardi 06	Mercredi 07	Jeudi 08	Vendredi 09	Samedi 10
matin	Néant	Néant	08h00-18h00	Néant	Néant	Néant
Après-midi						
Nuit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit	Tir interdit

Jours des tirs : Les tirs sont autorisés du lundi au samedi midi, sauf les jours fériés

NB : AOT avec les clubs d'aéromodélisme (AMC Jean-Mermoz et CSA 152° RI)

Horaires des tirs :

Les horaires varient selon 2 périodes.

Du 1^{er} avril au 31 octobre : 05h00 à 18h00

Du 1^{er} novembre au 31 mars : 08h00 à 17h00

Les tirs de nuit sont interdits.

Points de contact 152^e RI :

En cas d'urgence :

- 03 89 21 89 60
- 06 32 30 62 97

Tél:

- Bureau tir : 03 89 21 88 78 – 03 69 28 50 67
- Cellule tir : 03 89 21 88 43

Mail fonctionnel :

Officier tir :

Cellule instruction du tir :

152ri-iet.chef-cellule.fct@intradef.gouv.fr

vincent.litiere@intradef.gouv.fr

christophe.crozet@intradef.gouv.fr

joan.menuge@intradef.gouv.fr